



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité est publiée en vertu du Règlement de l'aviation civile (RAC) 521.427. Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont respectées. L'appendice H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, fournit des renseignements sur d'autres moyens de se conformer (AMOC) aux exigences d'une consigne de navigabilité.

Numéro :

CF-1999-04R1

En vigueur:

11 février 2016

ATA:

05

Certificat de type:

H-92

Sujet:

Limites de vie et vérifications d'entretien– changements de la durée de vie de composants

Révision:

Remplace la CN CF-99-04 du 2 avril 1999.

Applicabilité :

Hélicoptères de modèle 407 de Bell Helicopter Textron Canada Ltd (BHTC) portant les numéros de série 53000 et suivants.

Conformité :

Dans les 120 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

La version originale de la présente CN exigeait des changements à la durée de vie de certains composants de l'hélicoptère modèle 407. Une analyse supplémentaire en 2010 a conclu qu'il serait possible d'augmenter la limite de navigabilité de la référence 406-010-126-107, couronne d'entraînement du mât du rotor principal, de 48 000 indice de durée de vie (RIN) à 100 000 RIN. La limite révisée a été approuvée par Transports Canada et incorporée dans le calendrier des limites de navigabilité en 2011, ainsi que dans la révision 30 du chapitre 4 du manuel d'entretien du modèle 407.

Cette modification à la CN CF-99-04, permet l'utilisation des limites de navigabilité à jour de la référence 406-010-126-107, couronne d'entraînement du mât du rotor principal, de manière à refléter la modification approuvée au calendrier susmentionné. Les limites de navigabilité des autres composants n'ont pas été modifiées depuis la publication de la version originale de la présente CN.

Le tableau ci-dessous indique les limites en vigueur, avant la publication de la version originale de la présente CN, les limites présentées dans la version originale de la présente CN, et les limites publiées dans la version actuelle (révision 40) du calendrier des limites de navigabilité applicable au modèle 407. Ces renseignements sont fournis à des fins de référence seulement. La version actuelle et les versions subséquentes des limites de navigabilité applicable au modèle 407 approuvées par Transports Canada ont préséance sur le tableau suivant.

Nom de la pièce	Référence	Limite avant la CN CF-99-04	Limite – CF-99-04 (version originale)	Limite actuelle selon le calendrier des limites de navigabilité (rév. 40)
Couronne d'entraînement	406-010-126-107	49 000 RIN	48 000 RIN	100 000 RIN
Mât du rotor principal	407-040-038-101	5000 heures ou 25 000 RIN	5000 heures ou 18 000 RIN	5000 heures ou 18 000 RIN
Poutre latérale gauche du pylône	407-010-201-101	1000 heures	1000 heures ou 5500 RIN	1000 heures ou 5500 RIN
Poutre latérale droite du pylône	407-010-203-101	1000 heures	1000 heures ou 5500 RIN	1000 heures ou 5500 RIN
Ressort de retenue du pylône	407-010-206-103	Selon l'état	5000 heures	5000 heures

Mesures correctives :

Examiner et modifier le calendrier de maintenance approuvé par Transports Canada ainsi que les fiches des dossiers historiques de la référence 406-010-126-107, couronne d'entraînement du mât du rotor principal, de manière à refléter l'augmentation de la limite de navigabilité mentionnée dans le chapitre 4, calendrier des limites de navigabilité, du manuel d'entretien du Bell 407, BHT-407-MM.

La conformité de toute révision ultérieure du calendrier des limites de navigabilité approuvé par Transports Canada susmentionné, satisfait également aux exigences de la présente CN.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr
 Chef, Maintien de la navigabilité aérienne
 Émis le 28 janvier 2016

Contact :

Ross McGowan, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CN-AD@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.